

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2026

Règlement abrogeant le règlement numéro 09-2019 « Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics »

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, M.R.C. de Portneuf, tenue le 10 août 2026, à 19 heures, au 20, rue Saint-Georges, à laquelle étaient présents :

Sous la présidence de Madame Karine Bélanger, présidente de la séance (rés. 163-08-2026).

Les conseillers :

Monsieur Martial Leclerc
Madame Lise Julien
Monsieur Bertrand Thibaudeau
Monsieur Mathias Piché

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile est régie par la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 09-2019, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics* », a été adopté le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du garage municipal réalisé en 2024-2025 permet désormais d'accueillir les diverses machineries, rendant ainsi inutile la construction d'un abri supplémentaire à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement n'a pas été réalisé, aucun emprunt n'a été contracté et qu'aucune dépense n'a été engagée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 juillet 2026;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le numéro 13-2026 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Abrogation

Le règlement numéro 09-2019 est abrogé à toutes fins que de droit.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



ADOPTÉ À SAINT-BASILE, LE 10 AOÛT 2026.

Karina Bélanger, présidente de la séance

Manon Jobin, greffière-trésorière

Avis de motion	13 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement	13 juillet 2026
Adoption règlement	10 août 2026
Avis public entrée en vigueur	12 août 2026